



Candillargues

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Ouverture de séance :

Validation du PV de la dernière assemblée : PV du 11/06/2025

Je n'ai pas reçu de remarque par écrit.

Y a-t-il des remarques orales ?

M. le Maire demande à l'assemblée de lui en donner acte.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

NON

I. Désignation du secrétaire de séance :

Rapporteur : Anthony Melin

Mesdames et Messieurs, avant de démarrer l'ordre du jour de notre séance, je vous propose, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de nommer comme secrétaire de séance, le benjamin de notre assemblée **Monsieur Yann BENALET**.

~~Contre, Abstention, Pour ?~~

Unanimité



Monsieur Yann BENALET va donc procéder à l'appel des conseillers :

II. Appel nominal des conseillers municipaux :

ÉLU	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	DONNE PROCURATION À
ANTHONY MELIN	X			
JACQUES CRUZ	X			
LAETITIA GAUTREAU	X			
UGO CAROTTI	X			
STÉPHANIE PRADON	X			
CHRISTIAN BILLEBAULT				Laetitia GAUTREAU
NADINE FARGIER	X			
ISABELLE NAVARRO	X			
LAURENCE NAVARRO	X			
GAID LE BAYEC	X			
LIONEL COTTIN	X			
CORALINE FESQUET	X			
YANN BENALET	X			
MORGAN HILLAIRE				Stéphanie PRADON
JOSÉ CARRENO	X			
ELISABETH KÉRACHE	X			
THIERRY VERNIERE	X			
ROGÉ ANDRÉO	X			
EMMANUELLE PAIN	X			

III. Constat du Quorum :

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

IV. Informations au conseil :

N°	Date	Désignation arrêtés
6.1.12-063-2025	12/06/2025	Fête APE - Fermeture des voies Simone VEIL + Hospitalet
6.1.12-064-2025	12/06/2025	Inauguration Rond-point
8.3-065-2025	13/06/2025	Travaux raccordement GRDF pour un particulier avenue de Mauguio
8.3-066-2025	13/06/2025	TRAVAUX RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT SAUR - AV DE MAUGUIO
6.1.12-067-2025	16/06/2025	Fête de la Musique - Rue de l'Avenir
8.3-068-2025	16/06/2025	Travaux SAUR Rue Vaccade - Branchement eau potable (nouvelles constructions)
8.3-069-2025	17/06/2025	ENSIO travaux terrassement et raccordement ENEDIS Hangar Durand
8.3-070-2025	17/06/2025	ENEDIS travaux raccordement hangar Durand
8.3-071-2025	17/06/2025	Travaux raccordement réseau rue Paul Valéry ALLEZ
8.3-072-2025	18/06/2025	Travaux mise en discrétion réseaux secs Rue Paul Valéry et Av de Mauguio ALLEZ
6.1.12-073-2025	25/06/2025	Installation barnums pour la fête

Décisions du Maire :

- **N° 2025-03** : Déléguer au nom de la commune l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF dans le cadre de l'aliénation portant sur la parcelle AN18 située 18 avenue de la Mer et d'une contenance de 1330m2
- **N° 2025-04** : Suite à la décision rendue par la CAO du 18 juin 2025 concernant le marché « Aménagement et commercialisation du projet Saint-Corme à Candillargues (34) - Réalisation de fouilles archéologiques préventives » la société « ARCHEODUNUM » a été retenue pour un prix de 679 081,09 € HT.
- **N°2025-05** : Suite à la décision rendue par la commission MAPA du 25 juin 2025 concernant le marché « conception et réalisation d'un espace ludo-éducatif dédié au vélo sur la plaine des sports de Candillargues » l'entreprise « BiKESOLUTIONS » a été retenue pour un prix de 133 900 € HT.



Candillargues

V. Lecture de l'ordre du jour du 30 JUIN 2025

- 1 - MANDAT SPÉCIAL REMBOURSEMENT FRAIS
- 2 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS PARCELLE AA 158



Rapport n° 1. : MANDAT SPÉCIAL REMBOURSEMENT FRAIS

Rapporteur : Laetitia gautreau

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements dans l'intérêt de la commune occasionnant des dépenses, notamment de transport et de séjour. Conformément à l'article L.2123-18 du CGCT, les élus ont droit au remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement de certaines missions au titre d'un « mandat spécial ».

Le remboursement est subordonné à une autorisation préalable du conseil municipal et à la signature d'un mandat spécial :

Les Mardi 1er et Mercredi 2 Juillet le conseil municipal des jeunes a été invité par Monsieur le Sénateur Hussein BOURGI à visiter le Sénat à Paris. Cette invitation représente une belle opportunité pour nos jeunes de découvrir concrètement les institutions de la République et de mieux comprendre le fonctionnement de notre démocratie.

Au programme de cette journée : sont prévus une visite guidée du Palais du Luxembourg, siège du Sénat, ainsi qu'un moment d'échange privilégié avec le sénateur. Nos jeunes auront l'occasion de questionner le sénateur sur son rôle, ses missions, et les enjeux actuels de la vie parlementaire.

Le séjour sera organisé comme un véritable moment pédagogique, à la fois citoyen et culturel, et encadré par 2 élus, Monsieur le Maire et son adjointe déléguée à la jeunesse.



Candillargues

Cette initiative contribuera à renforcer l'engagement civique des jeunes conseillers et à éveiller leur curiosité sur le fonctionnement des institutions républicaines.

Ce déplacement à Paris engendre des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement qui seront payés par les élus et pourraient donc être pris en charge par la commune au titre du mandat spécial.

L'ensemble de ces dépenses seraient remboursées aux frais réels sur présentation des justificatifs originaux et dans la limite de la dotation votée par le Conseil.

Il est proposé au conseil :

- De Conférer à Monsieur le Maire et son adjointe Laetitia Gautreau un mandat spécial
- D'autoriser le remboursement des frais de déplacement occasionnés par ce séjour,
- De fixer le montant maximum des dépenses totales à 1500 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Pour ? ~~Contre ? Abstention ?~~

Unanimité



Candillargues

Rapport n° 2. : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS PARCELLE AA158

Rapporteur : Jacques CRUZ

Le projet d'aménagement de la Grange DURAND nécessite la restructuration du réseau électrique par le concessionnaire ENEDIS, sur la parcelle AA158 rue Victor HUGO.

Il est alors nécessaire d'établir une convention de servitudes permettant à ENEDIS de poser un coffret d'alimentation ainsi que 2 câbles basse tension en souterrain sur la parcelle AA158.

Cette convention prendra effet à la date de signature pour la durée des ouvrages.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour ? ~~Contre ?~~ ~~Abstention ?~~

Unanimité



Candillargues

Questions orales :

Clôture de la séance : 17H26

**Le secrétaire de séance
Yann BENALET**

**Le Maire,
Anthony Melin**